Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 035-213500762-20261110-1502026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 3 novembre 2026 Nombre de Conseillers en exercice : **27**
L'An deux mil vingt-six, le 9 novembre à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de CHAVAGNE, légalement convoqué, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry RENOUX, Maire.

Présents : Thierry RENOUX, Michèle BACHELOT, Bruno TAKORIAN, Hélène AMOURIAUX-PICARD (à partir de la question n°5), Carole LEGENDRE, Nicolas LE BERDER, Valérie EUN, Danièle ESNAULT, Corinne FOUCAULT, Joël LEGENDRE, Pascale LE MASSON, Céline BESNARD, Mickael GIRARD, Mathieu WIDLOECHER, François-Marie MONTGERMONT, Jonathan DJAOUI, Dienaba FONDO, Soazic DANET, Donatien WATREMEZ, Kevin DUVAL, Antoine RONDIN

Excusés : Alexis CARRIC, Pierre CHAPON, Sonia TEXIER, Marie GALVEZ, Fabien ORINEL, Anna RUIZ

Secrétaire de séance : Danièle ESNAULT

Procurations : Alexis CARRIC à Michèle BACHELOT, Pierre CHAPON à Danièle ESNAULT, Sonia TEXIER à Hélène AMOURIAUX-PICARD, Marie GALVEZ à Mathieu WIDLOECHER, Fabien ORINEL à Donatien WATREMEZ, Anna RUIZ à Dienaba FONDO

150/2026 – DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2026
ZAC DE LA TOUCHE – PRÉSENTATION DU CRACL 2025

Madame Emmanuelle LEVACHER, chargée d'opérations à la SPLA Territoires Public, expose :
Conformément à l'article L 300-5 du Code de l'urbanisme et à la nouvelle concession d'aménagement passée en 2018 entre la Commune et la SPLA Territoires Publics, l'aménageur établit chaque année un bilan financier actualisé, faisant apparaître :

- Les principaux événements de l'année passée,
- L'état des engagements réalisés en dépenses et en recettes,
- Les perspectives pour les années à venir,

Les estimations des dépenses et recettes prévisionnelles restant à réaliser.
Une présentation du CRAC 2025 est réalisée en Conseil municipal.

Le Maire ne participe pas à la lecture de la délibération et se retire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE le compte-rendu d'activités 2025 et le bilan prévisionnel actualisé au 31/12/2025 concernant la ZAC de la Touche.**

Pour extrait conforme
Certifié exécutoire
A Chavagne, le 10 novembre 2026

Le Maire,
Thierry RENOUX

MAIRIE DE CHAVAGNE (Ille-et-Vilaine)

La secrétaire de séance,
Danièle ESNAULT